

**Arrêté n°449-2025-COU
prorogeant l'arrêté n°389-2025-COU**

Portant réglementation du stationnement et de la circulation

ROUTE DE SAINT-SAUVANT (D26)

Le Maire de Valence-en-Poitou,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU l'arrêté N°112-2020-VAL en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur CHASTEL Grégoire, Maire délégué de la commune déléguée de Couhé,

VU les arrêtés n°230-2025-COU du 21/05/2025 et n°389-2025-COU du 02/09/2025 portant autorisation de travaux de réfection de canalisation par la SIVEER ,

CONSIDÉRANT que la réfection de la route et des trottoirs soit nécessaire suite à des défauts de reprise ,

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté 389-2025-COU du 02/09/2025, portant réglementation de la circulation ROUTE DE SAINT-SAUVANT (D26), sont prorogées jusqu'au 30/10/2025.

Article 2

Maire de Valence-en-Poitou est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Valence-en-Poitou, le 15 octobre 2025

Pour le Maire,

Maire délégué de COUHÉ

Grégoire



DIFFUSION :

- Monsieur siveer (EAUX DE VIENNE)
- Monsieur Etienne COUTURIER (M-RY)
- Maire de Valence-en-Poitou

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.